

Déclaration de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable du 13 octobre 2016

La commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire, réunie à Strasbourg le 13 octobre 2016, a fait part de son inquiétude quant à la perspective de la signature de l'Accord provisoire relatif à l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Accord économique et commercial global ou AECG) lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'Union européenne du 18 octobre 2016.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a inscrit au programme prévisionnel de sa partie de session de janvier 2017 (23-27 janvier 2017) un débat sur « Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI) – Implications pour les droits sociaux, la santé publique et le développement durable » (Rapporteur: M. Geraint Davies, Royaume-Uni, SOC) ainsi que sur « La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseur-Etat dans les accords internationaux de protection des investissements » (Rapporteur: M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, PPE/DC).

Lors d'une audition qui s'est tenue le 13 octobre 2016, la commission a été informée par des experts que l'Accord provisoire relatif à l'AECG conférerait, avec effet immédiat, aux sociétés transnationales d'investissement de nouveaux pouvoirs leur permettant de poursuivre en justice des Etats membres de l'Union européenne lorsqu'ils adoptent des lois portant atteinte aux profits des investisseurs, y compris celles visant à protéger la santé publique, l'environnement et les droits des travailleurs.

La commission considère que de telles dispositions restreindraient de manière inacceptable le pouvoir des parlements nationaux de légiférer sur des questions relevant de leur domaine de compétence et appelle donc à surseoir à la signature de l'Accord provisoire.